

**VILLE DE
PROVINS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE
DU MARDI 16 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 16 décembre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, M. GAUFILLIER, Mme OCANA, Mme SPARACINO, M. MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme ROBOT, M. BOUDIGNAT, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme PRADOUX, adjointe, par M. JEUNEMAITRE M. BENECH, conseiller municipal, par M. LAVENKA M. PERCHERON, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX M. DEMAISON, conseiller municipal, par M. MARCHAND M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par M. PERRINO Mme DAMEME, conseillère municipale, par Mme CANAPI Mme PETROFFE, conseiller municipal, par Mme PINEAU-LUMONI M. DELVAUX, conseiller municipal, par M. BOUDIGNAT
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. PATRON

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	25.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	8.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation :	09.12.2025

---oooOooo---

N° 2025.74

SUBVENTION 2026 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ
Versement d'un premier acompte

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

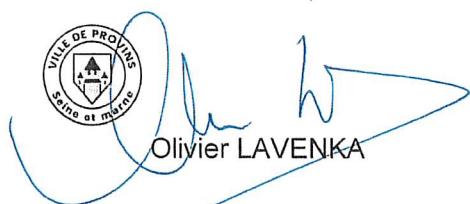
- *L'attribution des subventions aux associations et organismes de droit privé doit intervenir en 2026,*
- *Pour ne pas pénaliser le fonctionnement de ces associations et organismes, il conviendrait, pour ceux dont la subvention annuelle est supérieure ou égale à 1.525,00 €, de procéder à l'attribution d'un acompte de 30 % du montant accordé en 2025.*
- *Pour les associations à caractère social l'acompte serait de 50 % lorsqu'un contrat d'objectifs est signé avec la ville.*
- *Pour les autres associations également signataires d'un contrat d'objectifs, l'acompte serait de 40 %.*
- *Ces avances viendraient en déduction du versement du montant total de la subvention accordée par le conseil municipal en 2026.*

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
(33 voix "pour") :

- ⇒ D'autoriser l'attribution d'un acompte de subvention aux associations et organismes de droit privé tel que décrit dans le tableau annexé à la présente délibération.
- ⇒ De rappeler que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.
- ⇒ De dire que les acomptes seront versés en janvier 2026.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,*

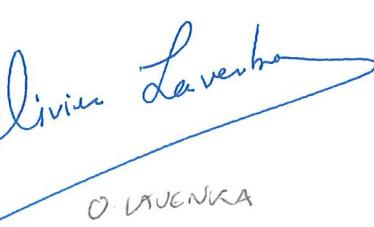
Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 18/12/2025 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 18/12/2025



Olivier LAVENKA

**SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS
ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE
VERSEMENT D'UN PREMIER ACOMPTE**

NOM de l'ASSOCIATION	Subvention 2025 (hors subvention exceptionnelle) (en euros)	MONTANT DE L'ACOMPTE 2026 (en euros) (arrondi à l'euro inférieur)
AMICALE DES EMPLOYES MUNICIPAUX *	9 000,00	4 500,00
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES *	7 625,00	3 812,50
COMITE DES MAISONS FLEURIES DE PROVINS	4 000,00	1 200,00
APS CONTACT *	3 000,00	1 500,00
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (sections sportives non comprises)	17 650,00	5 295,00
COMPAGNIE DRAGON-LEZARDE	1 700,00	510,00
CHORALE DU MONTOIS ET DU PROVINOIS	2 000,00	600,00
SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE	9 500,00	2 850,00
BASKET BALL PROVINS	4 800,00	1 440,00
ATHLETISME*	6 000,00	2 400,00
COURSE DES REMPARTS	3 300,00	990,00
CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF PROVINOIS (Football)*	17 000,00	6 800,00
CSP GUIDON Provinois	3 500,00	1 050,00
JUDO CLUB	2 500,00	750,00
LES MANICOUS	4 000,00	1 200,00
PROVINS RUGBY CLUB*	12 000,00	4 800,00
TENNIS DE TABLE	1 600,00	480,00
COMPAGNIE D'ARC DE PROVINS	2 700,00	810,00
PROVINS HANDBALL CLUB	1 600,00	480,00
TIR A LA CIBLE	4 000,00	1 200,00
TOP MOTO 77	1 800,00	540,00
SOUS-TOTAL	119 275,00 €	43 207,50 €

* association ayant signé un contrat d'objectif